

N°20 – Automne 2016

le gometzien



LE MAGAZINE DE GOMETZ LA VILLE www.mairie-gometzlaville.fr

Travaux engagés et à venir

16

> **Soyez vigilants**
Publicité trompeuse

04

> **Vitesse excessive**
Sur les routes

20

> **Évènement**
Le gometzien en digital

42

Sommaire



02-03



Arrêt sur images

Manifestations de notre village de mai à octobre 2016

04-13



Vie municipale

Publicité à caractère trompeur
Application SAIP
Stoppez les appels commerciaux

14



Vie économique

3 papilles pour notre boulanger

15-21



Cadre de vie

La fibre
Travaux
Sécurité routière : stop à la vitesse

22-27



Vie scolaire

Nouveautés de la rentrée
Caisse des Écoles
Conseils pour le stage de 3ème

28-30



Vie sociale

Appel à l'hébergement d'urgence
Services et aides pour Seniors
Accueillir un chien d'assistance

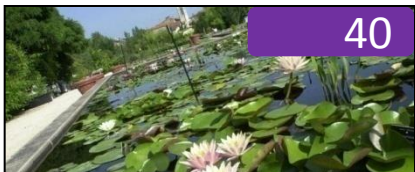
31-39



Vie associative

Grand loto du comité de jumelage
Soirée contes et légendes
1^{er} concours de poésie

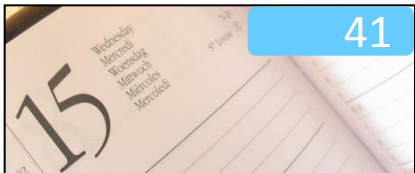
40



Idées de sorties

À découvrir

41



Agenda

État civil
Manifestations futures
à noter dans votre agenda

42



Évènement

Dernier gometzien imprimé et distribué dans vos boîtes aux lettres

PRATIQUE



Mairie de Gometz la Ville

Place de la Mairie
91400 Gometz la Ville
Tel. : 01 60 12 08 03
Fax : 01 60 12 14 15
adresse mail :
contact@mairie-gometzlaville.fr
site de la mairie :
www.mairie-gometzlaville.fr

nouveaux horaires d'ouverture

lundi : 15h à 17h
mardi - mercredi - vendredi :
9h à 12h - 15h à 17h
jeudi : 15h à 19h
samedi : 9h à 12h

le gometzien

Directeur de la publication :
Bernard Jacquemard

Responsable de la rédaction :
Bernard Jacquemard
et le comité de rédaction

Création et réalisation :
Estelle Guyot

Crédit photos : J.M Sattonnay,
Alain Pinchemaille, Estelle Guyot,
Edwige Huot-Marchand, Bernard
Jacquemard, Annette Mazingue-
Desailly, Didier Veronneau, Philippe
Dumont.

Editeur :
Mairie de Gometz la Ville
91400 Gometz la Ville cedex

Impression :
Imprimerie de la CCPL
N°ISSN 1279-9564

EDITO

Révision du PLU pour imaginer le futur de Gometz la Ville.



Bernard Jacquemard
Maire de Gometz la Ville

«
Madame, Monsieur, chers amis,

Déjà l'automne ! La période qui doit nous conduire jusqu'à la fin de l'année est déjà bien remplie pour l'équipe municipale, la révision générale de notre Plan Local d'Urbanisme avance.

Le PLU permet de définir le visage que nous voulons donner à Gometz la Ville à l'horizon 2030 pour imaginer une ville tournée vers l'avenir avec un développement équilibré qui permettra de préserver son charme et son cadre de vie rural, appréciés de tous.

Nous débuterons prochainement une phase de concertation qui se prolongera en 2017.

Vous êtes tous concernés, je compte sur vous !

Dès à présent, le Conseil Municipal, le personnel communal et moi-même vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année et je vous propose de nous retrouver lors de la traditionnelle cérémonie des vœux le samedi 14 janvier à partir de 18h au foyer rural.

Bien fidèlement,

Votre Maire
Bernard Jacquemard.





14,15 et 16 mai
WE Section
Randonnée CFS



28 mai Comédie musicale « La Reine des Neiges » des farfadets d'Animusic



4 juin
Concert pour tous
Soprano et Chorales



17, 18 et 19 juin
Fête du village



25 juin et 10 septembre
Pièce de théâtre Les farfadets d'Animusic



25 juin
Fête de l'école
par la Caisse des Ecoles



1 juillet
Remise
du
cadeau
de fin
d'année
aux CM2



10 septembre
Forum des
Associations



15 septembre
Croisière sur la Seine
du Club des Seniors



**17 et 18
septembre**
Journée
du
patrimoine



1 octobre
Bal Folk d'Animusic



9 octobre
Broc Photo de Culture,
Fêtes et Sport



14 et 15 octobre
Salon Bien-être
de Culture, Fêtes
et Sport



2 octobre
Thé dansant pour tous



**RENSEIGNEMENTS ET SERVICES
DE VOTRE VILLE**

POLICE
17



POMPIERS
18

OUVERTURE DE PORTES
7J/7 01 40 37 28 36 24H/24

Administratif		Urgence : Dépannage et travaux																																													
Service public	39 39	Plomberie 24/24 - 7J/7	01 40 37 28 36																																												
Police	17	Serrurerie 24/24 - 7J/7	01 40 37 25 84																																												
SAMU	15	Electricité 24/24 - 7J/7	01 40 37 28 36																																												
Pompiers	18	Chaudières toutes marques	01 40 37 25 84																																												
Urgences & Santé		Chauffe-eau	01 40 37 28 36																																												
Urgences Médicales	01 53 94 94 94	WC broyeur bouché	01 40 37 25 84																																												
Brûlures graves	01 42 34 17 58	Assainissement	01 40 37 28 36	Transport		Autres travaux et services		SOS Dentiste	01 43 37 51 00	Ouverture de portes 24/24 - 7J/7	01 40 37 25 84	SOS Pédiatre	01 40 03 22 73	Vitrierie	01 40 37 28 36	SOS Femmes Battues	01 43 48 20 40	Panne électrique	01 40 37 28 36	Sida Info Services	0 800 840 800	Dégorgement 24/24 - 7J/7	01 40 37 28 36	Transport		Fuite d'eau 24/24 - 7J/7	01 40 37 25 84	SNCF	36 35	Dégorgement camion pompe	01 40 37 25 84	Taxi	01 47 39 47 39	Vidange de fosses	01 40 37 28 36	ADP	01 48 62 12 12			Air France	0 820 820 820			Gardez moi précieusement à côté du téléphone			
Transport		Autres travaux et services																																													
SOS Dentiste	01 43 37 51 00	Ouverture de portes 24/24 - 7J/7	01 40 37 25 84																																												
SOS Pédiatre	01 40 03 22 73	Vitrierie	01 40 37 28 36																																												
SOS Femmes Battues	01 43 48 20 40	Panne électrique	01 40 37 28 36																																												
Sida Info Services	0 800 840 800	Dégorgement 24/24 - 7J/7	01 40 37 28 36																																												
Transport		Fuite d'eau 24/24 - 7J/7	01 40 37 25 84																																												
SNCF	36 35	Dégorgement camion pompe	01 40 37 25 84																																												
Taxi	01 47 39 47 39	Vidange de fosses	01 40 37 28 36																																												
ADP	01 48 62 12 12																																														
Air France	0 820 820 820																																														
Gardez moi précieusement à côté du téléphone																																															

Attention à cette publicité

Elle n'est en rien officielle ni plébiscitée par votre municipalité

Mi novembre, comme de nombreux gometziens, vous avez sûrement trouvé dans votre boîte aux lettres un papier cartonné indiquant « les renseignements et services de votre ville ». Ce n'est en aucun cas un document élaboré par votre municipalité et ce type de publicités a déjà fait de nombreuses victimes dans toute la France.

Publicité dénoncée par UFC-Que Choisir

L'association de consommateurs UFC-Que choisir dénonce les pratiques de ces sociétés qui indiquent leur numéro pour toutes les urgences dépannage, travaux et services de plomberie, serrurerie et électricité et précisent intervenir 24h/24 et 7j/7 en « noyant » ces informations avec des numéros de services administratifs officiels. Les numéros indiqués correspondent en fait à une seule et même entreprise.

Un papier cartonné aux liserés bleu, blanc, rouge avec un blason orné de fleurs de lys flanqué des armoiries, un logo ressemblant étrangement à un visuel institutionnel peut faire penser à un document officiel. Or, ces

plaquettes sont des publicités, la mention « aucun lien avec les services officiels » est inscrite en caractères extrêmement réduits et est donc dénoncée comme « une publicité à caractère trompeur » par l'UFC-Que choisir et par votre municipalité.

Ces plaquettes publicitaires, contrairement à la réglementation, ne portent pas le nom des entreprises.

Les problèmes déjà rencontrés avec ce type d'entreprises

Selon l'UFC, qui a recensé de nombreux cas de victimes « d'arnaqueurs de dépanneurs » dans le département à la suite d'un appel à l'un de ces numéros, « les ouvriers se présentent au domicile et engagent des travaux qui le plus souvent ne respectent pas les règles de l'art ou vont bien au-delà de ce qu'il est utile de faire dans le cadre d'un dépannage », rapporte l'UFC. Elle cite les cas les plus courants de « casse d'une serrure ou d'une porte avant tentative d'ouverture » et de « changement d'équipements ou de canalisations pour un simple joint ». Souvent, « le client signe le

devis dans la précipitation » sans se rendre compte que « les prix des fournitures sont multipliés par 5 ou 6 et même plus ». Résultat : « des factures exorbitantes ».

Mais, prévient l'UFC, « les recours demeurent compliqués ». « Les prix sont libres et dès lors que le client a signé le devis correspondant, il sera difficile d'obtenir gain de cause en justice », explique Jean-Luc Pommarez, le président de l'union départementale de l'association de consommateurs. D'autant plus que « l'entreprise prend ses précautions et fait signer le client pour l'enlèvement des pièces déposées, ce qui interdit de vérifier a posteriori le bien-fondé du remplacement », souligne l'association.

Nous vous demandons donc la plus grande vigilance et surtout de ne pas garder ce document à côté de votre téléphone comme mentionné sur la plaquette.

Bernard Jacquemard.



S'OPPOSER AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

Inscrivez-vous sur Bloctel

Pour ne plus subir le démarchage téléphonique

La société *Opposetel* a été désignée, par un arrêté du 25 février 2016, délégation de service public en charge de la gestion de la liste d'opposition au démarchage téléphonique nommée *Bloctel*.

▪ A quoi ça sert ?

Le service *Bloctel*, ouvert depuis le 1^{er} juin 2016, permet à tout consommateur de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours. La loi précise donc qu'il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, à l'exception des cas énumérés par la loi (voir plus bas).

▪ Qui pouvez-vous inscrire sur cette liste ?

Il est possible d'inscrire les numéros de son conjoint, concubin, pacsé et de ses enfants. S'agissant des personnes sous protection de justice, le curateur ou tuteur pourra inscrire les numéros. Il est toutefois possible, avec l'accord exprès et écrit de ses ascendants, d'inscrire leurs numéros.

▪ Combien cela coûte ?

Le service *Bloctel* est entièrement gratuit pour les consommateurs, que ce soit lors de l'inscription, de son renouvellement, ou de toute modification ou de désinscription, conformément à la loi du 17 mars 2014 introduite dans le code de la consommation.

▪ Quels professionnels peuvent encore vous contacter ?

Vous pourrez toujours être appelé :

- Par les professionnels chez qui vous avez un contrat en cours,
- Pour des appels de prospection en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de

magazines

- Pour des motifs qui ne concernent pas la vente de biens ou de services tels que :
- Les appels émanant d'un service public,
- Les appels émanant d'instituts d'études et de sondage,
- Les appels émanant d'associations à but non lucratif,
- Si vous avez communiqué de manière libre et non équivoque votre numéro afin d'être rappelé.

▪ Comment cela fonctionne-t-il ?

Inscrivez-vous sur le site www.bloctel.gouv.fr. Vous recevrez par e-mail une confirmation d'inscription sous 48 heures (vérifiez bien dans vos spams ou courriers indésirables). L'inscription ne sera prise en compte que lorsque vous aurez cliqué sur le lien hypertexte qui sera présent dans ce courriel.

▪ Combien de temps êtes-vous protégé ?

Un numéro de téléphone est inscrit pour une durée de 3 ans à partir de sa confirmation d'inscription. Il est possible de supprimer cette inscription à tout moment. Au plus tard 3 mois avant expiration de la protection d'un numéro de téléphone, le consommateur sera informé de cette échéance et pourra demander son renouvellement.

Estelle Guyot.



Flashez ce code depuis votre mobile ou tablette pour accéder directement à bloctel.gouv.fr



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAIP

Système d'alerte et d'information des populations

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION SAIP SUR VOTRE MOBILE

SAIP
AUTOUR DE MOI
ALERTE ATTENTAT
- Intervention en cours des forces de l'ordre et de secours suite à un attentat
- Abritez-vous
- Ne vous exposez pas
COMMENT AGIR

SAIP
AUTOUR DE MOI
ALERTE
JE M'INFORME
Mes lieux

Application SAIP

Système d'Alerte et d'Information des Populations



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

À la suite des attentats survenus en France en janvier et novembre 2015, la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur, en collaboration avec le Service d'information du gouvernement (SIG), ont travaillé au développement d'une application mobile d'alerte des populations sur smartphone : « SAIP », pour Système d'alerte et d'information des populations.

Cette application complète le dispositif d'alerte et d'information des populations (SAIP) déjà existant (sirènes, messages radios préformatés...) et s'inscrit dans une démarche globale de sensibilisation de la population aux risques.

Elle est bien sûr gratuite.

À quoi sert-elle ?

- Être alerté, via notification sur son smartphone, en cas de suspicion d'attentat ou d'événement exceptionnel (accident de sécurité civile) susceptible de résulter d'un attentat.

- Outre des messages d'alerte, l'application délivre des conseils comportementaux et les consignes adaptées à la nature de l'alerte.

- Depuis l'application, il est possible de relayer sur les réseaux sociaux les alertes en cours pour une diffusion maximum des messages de sécurité.

Comment recevoir les alertes ?

Pour recevoir des alertes dans une zone où un risque vient d'être détecté par les autorités, l'utilisateur accepte d'être « géolocalisé ». L'application offre en retour la garantie qu'aucune remontée de position géographique ou d'identité d'information n'est opérée à partir du téléphone.

L'application permet également à l'utilisateur de

recevoir des notifications d'alerte qui se déclencheraient dans une zone autre que celle où il se trouve. Il est ainsi possible d'enregistrer sur l'application jusqu'à huit zones géographiques différentes (codes postaux, communes) afin d'être informé en cas d'alerte dans l'une de ces zones.

Que se passe-t-il lorsqu'une alerte se déclenche ?

En cas de péril imminent, un écran de notification apparaît sur le smartphone de l'utilisateur concerné.

- Si l'utilisateur a choisi d'enregistrer la zone en alerte dans « ses lieux », il reçoit une simple notification.

- Si l'utilisateur est géolocalisé dans la zone de danger, un écran dit « de sidération » (écran d'alerte) s'impose sur le téléphone quel que soit l'affichage en cours.

Qui émet les alertes ?

Les alertes sont émises par les services de la sécurité civile sous validation des autorités du ministère de l'Intérieur (Préfets de département et de région, centre opérationnel de gestion interministérielle des crises). L'alerte est un message gouvernemental digne de confiance.

Comment télécharger l'application SAIP ?

L'application est disponible pour iOS et Android. Vous pouvez la télécharger en saisissant le terme "SAIP" dans l'APP store ou dans Google Play ou flasher les codes ci-dessous :



iOS



Android





INTÉGREZ LA RÉSERVE CIVILE OPÉRATIONNELLE

Devenez réserviste



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Dans la Police Nationale ou la Gendarmerie Nationale

Depuis l'attentat de Nice, le ministre de l'Intérieur appelle "tous les Français patriotes qui le souhaitent" à rejoindre la réserve opérationnelle.

▪ En quoi consiste la réserve opérationnelle ?

La réserve opérationnelle permet de mobiliser des citoyens français, issus de la société civile, avec ou sans expérience militaire, qui apportent un renfort temporaire. Ces citoyens signent un engagement à servir dans la réserve entre 1 et 5 ans et reçoivent une formation et un entraînement spécifique.

▪ Quelles sont les missions d'un réserviste ?

- Apporter un renfort temporaires aux forces armées, en particulier pour la protection du territoire national (Sentinelle, Vigipirate),
- Participer au service quotidien des unités : patrouilles de surveillance, dispositifs de recherche, missions de sécurité publique ou de lutte contre la délinquance...,
- Secourir les populations sinistrées lors de catastrophes naturelles, accidentelles ou provoquées.

▪ Comment devenir réserviste de la Police nationale ?

Si vous êtes un simple citoyen, vous voulez aider et agir pour la sécurité, renforcer le lien entre la police et la population, vous pouvez devenir réserviste civil de la Police nationale. Vous participerez ainsi à des missions de soutien à l'activité opérationnelle, de spécialiste ou d'agent de police judiciaire adjoint, en principe au plus proche de votre domicile.

Plusieurs conditions à réunir :

- Être de nationalité française,
- Avoir entre 18 et 65 ans,
- Disposer de certaines aptitudes physiques,
- Être en règle au regard des obligations de service national,
- Ne pas avoir eu de peine criminelle.

Afin d'acquérir les bases juridiques et techniques, une formation de 10 jours est dispensée dans une école nationale. Il est possible d'effectuer jusqu'à 150 vacations maximum par an qui ouvrent droit à une indemnité journalière.

▪ Comment devenir réserviste de la Gendarmerie nationale ?

Plusieurs conditions à réunir :

- Être de nationalité française,
- Être âgé de 17 à 30 ans,
- Être déclaré apte physiquement et moralement,
- Être en règle au regard des obligations de service national,
- Ne pas avoir eu de peine criminelle.

Une préparation militaire de 15 jours et une formation dans une unité de gendarmerie pour apprendre les rudiments de l'intervention professionnelle sont prévues pour les futurs réservistes. La réserve peut comprendre jusqu'à 90 jours de service par an qui ouvrent droit à une indemnité journalière.

▪ Quelles sont les démarches ?

Test de personnalité, dossier de candidature, entretiens, ...
Vous trouverez tous les éléments sur internet, à l'adresse suivante : <http://www.interieur.gouv.fr/Actuelles/L-actu-du-Ministere/Integrer-la-reserve-operationnelle>.

Estelle Guyot.

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



Journée Défense et Citoyenneté



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser.

▪ Qui est concerné ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire. **La JDC est obligatoire** pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l'âge de 18 ans.

▪ Où faire son recensement ?

Vous devez le faire à la mairie de Gometz la Ville si vous résidez dans notre commune, ou au consulat, si vous résidez à l'étranger.

▪ Quelles pièces apporter ?

Munissez-vous des documents suivants :

▪ Un justificatif d'identité :

- Carte nationale d'identité française en cours de validité,
ou

- Passeport en cours de validité

▪ Le livret de famille

▪ Une carte d'invalidité dans le cas où vous voudriez être exempté de participation à la journée défense et citoyenneté.

▪ Rappel des horaires d'ouverture de votre mairie

lundi : 15h à 17h

mardi - mercredi - vendredi :

9h à 12h - 15h à 17h

jeudi : 15h à 19h

samedi matin : 9h à 12h

▪ Pourquoi est-ce important ?

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une « Attestation de recensement » à conserver précieusement.

En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Votre recensement permet de vous enregistrer et recevoir ainsi votre convocation à la journée défense et citoyenne.

Les données issues du recensement faciliteront également votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

▪ Quel est le but de la JDC ?

Les pouvoirs publics et les forces armées agissent chaque jour pour que la liberté puisse exister, sur notre territoire, mais également en Europe et sur d'autres continents.

La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que cette liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense.

Opportunités professionnelles mais également opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront - s'ils le souhaitent - obtenir lors de cette journée des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptée.

▪ Plus d'infos ?

Connectez-vous sur le site www.defense.gouv.fr/jdc

Téléchargez l'application « Ma JDC Mobile » directement sur votre mobile (Android ou iPhone).



Estelle Guyot et Maurice Boulay.



L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE DE FRANCE SENSIBILISE LES ESSONNIENS

Intoxications hivernales

Prévenez les risques d'intoxication au monoxyde de carbone

■ 151 incidents en 2014

L'Île-de-France est la région la plus touchée par les intoxications au monoxyde de carbone. Ces intoxications, quelle qu'en soit la source, représentent la première cause de mortalité par gaz toxique.

Au total, en 2014, 151 épisodes d'intoxication ont été enregistrés en Île-de-France. Ces épisodes ont provoqué l'intoxication de 473 personnes. 371 d'entre elles ont été transportées vers un service d'urgence et 12 sont décédées.

À l'approche de l'hiver, l'ARS rappelle les conseils de prévention pour se protéger du risque d'intoxication au monoxyde de carbone.

Les intoxications surviennent pour la plupart dans le logement et impliquent majoritairement des chaudières ou des chauffe-eaux. Par ailleurs, si l'appareil de production de chaleur est souvent mis en cause, une récente étude menée par l'Institut de veille sanitaire en Île-de-France souligne également l'importance des conduits d'évacuation des gaz de combustion bouchés ou non conformes à l'origine d'intoxications.

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, incolore, inodore et non irritant. Indétectable par l'homme, il provoque des vertiges, une perte de connaissance, voire un coma. Il prend la place de l'oxygène dans le sang et peut être mortel en moins d'une heure.

Sa présence résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

■ Les gestes essentiels

- Faire vérifier et entretenir chaque année par un professionnel qualifié les installations de chauffage, de préférence avant la saison hivernale.

- Faire contrôler chaque année l'état des conduits permettant l'évacuation des gaz issus des appareils de combustion par un professionnel qualifié et les faire ramoner.

- Veiller à bien ventiler son logement. Maintenir en bon état les grilles de ventilation en prenant garde de ne jamais les obstruer.

- Aérer quotidiennement son logement, au moins 10 minutes par jour.

- Respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant.

- Ne pas utiliser à l'intérieur des logements :

- des appareils à combustion non adaptés tels que les barbecues et les braséros,

- des cuisinières, fours et réchauds de camping faisant office de chauffage,

- des chauffages d'appoint fonctionnant au fioul, au gaz, à l'essence, au bois ou au charbon de façon continue et/ou prolongée.

■ Quels sont les 1^{er} symptômes

Les maux de têtes, nausées, vertiges, troubles visuels sont les premiers symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone.

■ Comment réagir ?

En cas d'intoxication ou de suspicion :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres,

- Arrêter si possible les appareils à combustion,

- Quitter et faire évacuer les lieux

- Appeler les secours (112), les pompiers (18) ou le SAMU (15),

- Ne pas réintégrer les lieux sans l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.

Estelle Guyot.



BESOIN OU ENVIE DE FAIRE DU COVOITURAGE ?

Aire de covoiturage

Sur le parking Super U

▪ Les transports en Essonne

L'Essonne est un territoire où 90% des déplacements motorisés se font en voiture.

Les conséquences sont lourdes sur le plan environnemental et sur le budget des ménages.

▪ Les actions

Dans le cadre de sa politique de développement durable et solidaire, le Conseil général de l'Essonne cherche à faciliter la mise en relation des personnes habitant ou travaillant en Essonne qui souhaitent pratiquer le covoiturage.

Ses principes : Encourager, simplifier et développer la pratique du covoiturage en mettant en place un réseau d'aires de covoiturage sur les parkings existants (supermarchés) sud essonniers.

▪ Sur Gometz la Ville

Une aire de covoiturage a été mise en place sur le parking de notre Super U.



▪ Comment faire du covoiturage ?

Un site internet a été mis en place pour permettre de trouver des partenaires et de se réunir pour se déplacer à moindres frais : <http://covoiturage.essonne.fr/>.

Ce site s'adresse à toute personne devant se déplacer en Essonne, que ce soit pour son travail, ses études ou ses loisirs, quotidiennement ou occasionnellement sur les mêmes trajets. Simple d'utilisation, il propose aussi de nombreux services et conseils pour un covoiturage.

Voici la marche à suivre pour trouver des équipiers de covoiturage :

▪ Rechercher un trajet :

Il vous est possible de rechercher un trajet sans vous inscrire sur le service. Toutefois, nous vous conseillons de vous inscrire pour prendre contact, être contacté et former un équipage de covoiturage.

▪ Inscription :

Pour s'inscrire sur le site, cliquez sur le lien "S'inscrire" en haut à droite de votre écran. Renseignez votre identité et vos coordonnées.

▪ Ajouter un trajet :

Proposez le trajet que vous souhaitez partager.

- Saisissez votre ville de départ et d'arrivée. (Si plusieurs villes semblent correspondre, une liste de possibilités vous est proposée.)

- Validez la ville souhaitée. (Pour certaines villes, des lieux vous sont proposés ; sélectionnez votre lieu.)

- Une fois le trajet proposé, n'hésitez pas à contacter d'autres membres.

▪ Contacter un membre du service :

Une fois inscrit, vous pouvez contacter n'importe quel membre inscrit sur le service de la base de données pour partager votre trajet.

▪ Proposer un trajet :

Déposer gratuitement une annonce de covoiturage pour rencontrer des covoitureurs avec qui partager vos frais.

Jérôme Villalon.



LITIGES, CONFLITS, DIFFÉRENDS ... IL Y A SÛREMENT UNE SOLUTION DE CONCILIATION

Problèmes de voisinage ?

Pensez au conciliateur de justice

Le recours au conciliateur de justice permet d'éviter un procès.

▪ Qu'est ce qu'un conciliateur de justice ?

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de Justice bénévole, agissant par délégation du Ministre de la Justice, via le premier Président de la Cour d'Appel, auprès duquel il a prêté serment de respecter le secret et d'exercer ses fonctions avec honnêteté et impartialité, qui a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans en matière juridique, en situation d'hébergement auprès de l'Autorité Municipale qui veut bien l'accepter dans ses murs ou auprès d'une Maison de Justice et du Droit.

▪ Quelle est sa mission ?

Le Conciliateur de Justice facilite la recherche et la conclusion d'une solution amiable à un différend opposant des parties désireuses, en tentant de se concilier entre elles, d'éviter d'avoir à s'opposer sur le terrain judiciaire.

Les services du Conciliateur de Justice sont gratuits et la procédure de conciliation est sans frais pour les parties.

▪ Les domaines de conciliation

Il intervient dans les litiges d'ordre civil, comme :

- Les conflits de voisinage (mitoyenneté, bruits de voisinage, distance des plantations, servitudes et droits de passage, etc...)
- Les conflits entre propriétaire et locataire (état des lieux, paiement des loyers et des charges, travaux d'entretien, restitution du dépôt de garantie, etc...)
- Les différends en matière contractuelle (malfaçons, vices cachés, retards, contestations de factures ou de pénalités, impayés, etc...)
- Les litiges en matière de consommation, de crédit, d'assurance, de transport, d'indivision, etc ... NB : Le Conciliateur de Justice peut être amené, à la demande du Parquet, à exercer une mission de médiation en matière pénale.

▪ Le Conciliateur ne peut intervenir

- Dans les affaires concernant l'Etat des personnes (nationalité, reconnaissance de paternité, tutelle, curatelle ...)

- Dans les affaires concernant le Droit de la Famille (divorce, séparation de corps, pensions alimentaires, droit de garde ou de visite ..)

- Dans les litiges avec l'Administration (domaine réservé du Défenseur des droits ou de son délégué

▪ Vos Conciliateurs de Justice sur Gometz la Ville

▪ M. Claude LEVAUFRE, Conciliateur de justice, opérant à la Maison de Justice et du Droit, rue des Bergères, 91940 Les Ulis
Le 2^{ème} et le 4^{ème} mardi de chaque mois de 9h00 à 12h00, sur rendez-vous à prendre à l'Accueil de la MJD des Ulis
Tel : 01 64 86 14 05

▪ M. Hervé ROUMEAS, Conciliateur de justice, opérant à la Maison Communautaire du Pays de Limours, 615 Fontaine de Ville, 91640 Briis Sous Forges
Le 2^{ème} mercredi de chaque mois de 9h30 à 11h30, sur rendez-vous
Tel : 01 64 90 79 00.

Annette Mazingue-Desailly.

Conseils municipaux

Séance du 26 mai 2016

Président : B. JACQUEMARD

Secrétaire de séance : A. MAZINGUE-DESAILLY

Etaient présents :

B. JACQUEMARD, M. BOULAY, M. GIRARD, E. GUYOT, B. LLORET, A. MAZINGUE-DESAILLY, C. MONIS-ARRAIOL, R. PESCHEUX, A. PINCHEMAILLE, J. VILLALON, B. VIOLETTE, E. WERFELI.

Absents excusés :

E. HUOT-MARCHAND pouvoir à B. JACQUEMARD
P. BOULET, A. MARIAUD

La séance est ouverte à 21 H.

Le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 05.

Location du foyer rural

Le foyer rural est disponible pour les événements festifs de tous les gometziens.

- **La salle proposée à la location :**
capacité : 100 personnes assises.
- **Prix de la location :**
- 500 € pour une location de 2 jours
- 650 € pour une location de 3 jours
+ 700 € de caution (remise en fin d'évènement)
- **Les week-ends 2016/2017 disponibles :**
17 et 18 décembre ; 07 et 08, 21 et 22, 28 et 29 janvier ; 11 et 12 mars ; 22 et 23, 29 et 30 avril ; 06 et 07, 13 et 14, 20 et 21, 27 et 28 mai ; 03 et 04 juin ; 01 et 02, 08 et 09, 15 et 16 juillet ; 19 et 20, 26 et 27 août ; 02 et 03, 23 et 24, 30 septembre et 01 octobre.

▪ **Comment réserver ?**

Contactez la mairie au 01 60 12 08 03 pour faire votre demande le plus tôt possible pour assurer votre réservation.

Séance du 15 juin 2016

Président : B. JACQUEMARD

Secrétaire de séance : E. GUYOT

Etaient présents :

B. JACQUEMARD, E. GUYOT, A. PINCHEMAILLE, B. LLORET, M. BOULAY, A. MAZINGUE-DESAILLY, M. GIRARD, E. HUOT-MARCHAND, A. MARIAUD.

Absents excusés :

B. VIOLETTE pouvoir à A. MARIAUD
C. MONIS-ARRAIOL pouvoir à B. LLORET
R. PESCHEUX pouvoir à B. JACQUEMARD
E. WERFELI pouvoir à E. GUYOT
P. BOULET, J. VILLALON

La séance est ouverte à 20 H 55.

Le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de retirer de l'ordre du jour les points suivants :

- Loyer logement communal
- Tarifs Foyer Rural
- Tarifs concessions cimetière

Et d'ajouter les points suivants :

- Création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps non complet
 - Tarif portage repas
- ADOpte à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs cantine – garderie – étude – NAP et portage repas pour l'année scolaire 2016-2017,
- **DECIDE** d'ouvrir à compter du 1er septembre 2016 un poste d'adjoint technique de 1er classe à temps non complet,
- **DECIDE** d'ouvrir à compter du 1er septembre 2016 un poste d'adjoint technique de 2ème classe à raison de 35 heures par semaine.

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 26.

Conseils municipaux

Séance du 30 juin 2016

Président : B. JACQUEMARD

Secrétaire de séance : E. GUYOT

Etaient présents : B. JACQUEMARD, M. BOULAY, M. GIRARD, E. GUYOT, E. HUOT-MARCHAND, B. LLORET, A. MAZINGUE-DESAILLY, R. PESCHEUX, C. MONIS-ARRAIOL, J. VILLALON, B. VIOLETTE, E. WERFELI.

Absents excusés :

P. BOULET pouvoir à C. MONIS-ARRAIOL
A. MARIAUD
A. PINCHEMAILLE

La séance est ouverte à 20 H 55.

Le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DECIDE de vendre la parcelle cadastrée section C n° 78 située à Beaudreville d'une superficie de 405 m² à l'aménageur en charge de l'opération des Peupliers, au prix de 32 400 euros.

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 22.

Séance du 20 septembre 2016

Président : B. JACQUEMARD

Secrétaire de séance : E. GUYOT

Etaient présents : B. JACQUEMARD, M. BOULAY, M. GIRARD, E. GUYOT, E. HUOT-MARCHAND, B. LLORET, A. MAZINGUE-DESAILLY, R. PESCHEUX, C. MONIS-ARRAIOL, A. PINCHEMAILLE, J. VILLALON.

Absents excusés :

A. MARIAUD pouvoir à B. JACQUEMARD
B. VIOLETTE pouvoir à J. VILLALON
P. BOULET, E. WERFELI

La séance est ouverte à 20 H 55.

Le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ADOpte la décision modificative n° 2 – commune,
- DECIDE d'ouvrir à compter du 1er octobre 2016 deux postes d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet,
- PREND ACTE des rapports annuels du service de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2015.

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 05.



Attention, changement de législation concernant l'obligation du recours à un architecte dès la construction d'une surface plancher dès 150m² !

L'article 82 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 prévoit que le seuil de recours à un architecte ne devra pas dépasser 150 m², au lieu de 170 m² précédemment.

Bravo à notre boulangerie récompensée de 3 papilles d'Or

L'année dernière, la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Essonne a récompensé notre boulangerie «Le moulin de Gometz», du label « Papille d'Or 2 papilles ».

Cette année, à l'occasion de ce 17^{ème} challenge de labélisation « Les papilles d'Or », elle vient d'être honorée du label « Papille d'Or 3 papilles » qui récompense l'excellence par le goût.

Nos chaleureuses félicitations à Monsieur et Madame DIAS pour cette nouvelle récompense bien méritée au vu des délices qui sont proposés dans leur boulangerie.



Bernard Jacquemard.



Papilles d'Or, comment ça marche ?

- Les Papilles d'Or est un challenge organisé depuis 17 ans par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne (CCI Essonne)
- Plusieurs catégories sont proposées : Boucherie, Boulangerie, Caviste, Charcuterie/Traiteur, Fromagerie, Pâtisserie, Poissonnerie, Primeur, Restauration gastronomique, Restauration traditionnelle, Restauration cuisine familiale, Restauration cuisine du monde, Restauration crêperie, Torrificateur, Panier gourmand.
- Les labellisés Papilles d'Or 2017 se sont inscrits de leur propre initiative pour participer à ce concours.
- Dans un premier temps, tous les candidats Papilles d'Or 2017 inscrits sont présélectionnés selon des critères précis.
- Dans un second temps, un jury itinérant, composé de professionnels et de consommateurs pour chaque catégorie, se rend chez le candidat afin d'évaluer s'il est éligible à recevoir le label «Papilles d'Or».
- La visite sert, au regard des différents critères définis, à attribuer au candidat soit 1 papille, 2 papilles, 3 papilles ou bien 4 papilles.



La fibre : bientôt à Gometz !

Le très haut débit sera déployé dès 2017 à Gometz la Ville

Dans le précédent gometzien N°17 de mai 2016, nous vous informions de l'évolution de ce dossier et de l'opiniâtreté de vos élus afin de défendre les intérêts des gometziens.

■ Les étapes passées

Suite à la remontée des besoins par les délégués des 14 communes de la CCPL, le dossier a été présenté au Département le 25 mars 2016.

Après analyse par les cabinets mandatés, le Département a présenté le schéma retenu lors de la réunion du 20 mai 2016. Les 13 043 prises FTTH à déployer ont été planifiées dans des jalons de 1 à 4 avec une volonté du Département de déployer le FTTH sur 4 ans entre 2017 et 2020.

■ Gometz la Ville, dans les premières communes fibrées

La bonne nouvelle est que les arguments mis en avant par la commune ont été pris en compte et que la commune de Gometz la Ville fera donc partie du premier jalon. Nous serons donc parmi les premiers à bénéficier de la fibre sur la Communauté de Communes une fois le projet lancé. Au vu du planning annoncé et des étapes qui restent à franchir, nous pensons néanmoins que ce déploiement se fera au mieux en fin d'année 2017 voire début 2018.

■ Les prochaines étapes

- *Le Syndicat Mixte Ouvert doit choisir l'opérateur qui construira le réseau. Un appel d'offres doit partir prochainement à ce propos.*
- *L'opérateur choisi devra ensuite construire puis commercialiser ce réseau auprès des opérateurs de détails qui souhaiteront proposer leurs offres fibre sur ce réseau.*
- *Les habitants qui souhaiteront bénéficier du Très Haut Débit internet pourront souscrire aux offres fibre des opérateurs commerciaux.*

Jérôme Villalon.



AMÉNAGEMENT DE CHEMINEMENTS PÉDESTRES SÉCURISÉS ET LIAISON DOUCE

Travaux réalisés

Sécurisation de cheminements piétons

Comme évoqué dans la précédente édition du Gometzien, nous avons inscrit au programme de travaux de sécurisation de cheminements piétons, les secteurs desservant la résidence du Verger située Route de Beaudreville et la résidence les Blés donnant accès sur la route de Janvry. Ces travaux, réalisés sur la période de juillet à septembre, sont en cours d'achèvement.

■ Secteur de Beaudreville

Une haie basse va être plantée courant Novembre le long du grillage de clôture de la pépinière. Une barrière de protection en bois sera implantée sur l'ensemble du virage.



■ Secteur route de Janvry

Les liaisons du cheminement piéton ont été faites avec le trottoir existant coté rond point de Frileuse et le cheminement existant coté allée des Blés.

Un candélabre a été déplacé à mi chemin entre ces deux points de raccordement et la mise à niveau de différents regards a été faite avec mise en place de bordures de trottoir.





Travaux réalisés

Rénovation canalisations eaux et tracés sur le terrain d'évolution

Travaux route de Frileuse

La rénovation totale de la distribution d'eau froide de la route de Frileuse a été effectuée par la Lyonnaise des Eaux sur la période de Juillet à Août 2016.



Nouveaux tracés sur le terrain d'évolution

Afin de permettre aux différents groupes de l'école de pratiquer les exercices collectifs sportifs, il a été nécessaire de procéder à la réfection des marquages au sol afin de matérialiser les terrains de basket et de volley (déjà existants) et de compléter par le marquage d'une surface identique au terrain de basket.



Travaux réalisés

À l'école

- Réalisation de marquages au sol et travaux dans les cours



CRÉATION D'UNE MARELLE ESCARGOT



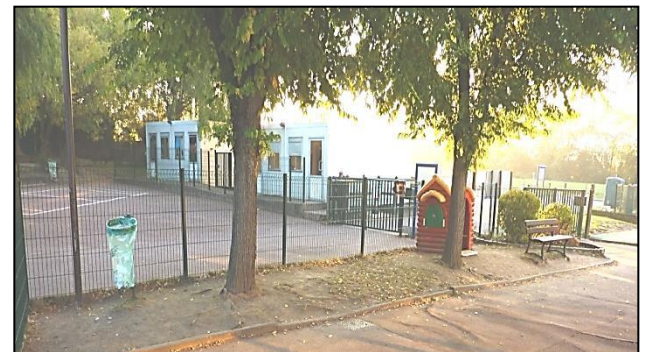
RÉNOVATION D'UN ANCIEN TRACÉ DE CIRCULATION VÉLOS



RÉNOVATION DE MARQUAGES AU SOL DANS LA COUR DE L'ÉCOLE PRIMAIRE



TRAVAUX POUR REMÉDIER AU PROBLÈME DE BOUE EN PÉRIODE HUMIDE COTÉ MATERNELLE

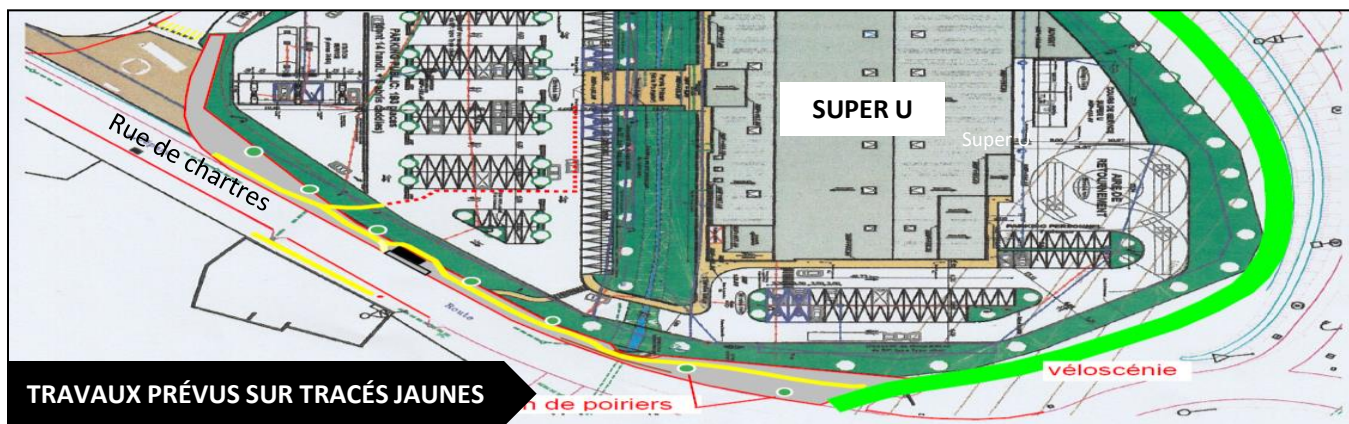


TRAITEMENT DE LA PLATE-BANDE AVANT



APRÈS

Décassement de la terre et élimination des racines apparentes, mise en place de grave ciment et d'un revêtement en béton bitumineux.



Travaux à venir

Aménagements des accès piétons aux abords du Super U

Travaux subventionnés par la région

Les abords du centre commercial sont peu propices à l'accès à pied, depuis la route de chartres, aux divers commerces sans passer au travers de l'aire de distribution de carburant.

La Commune, en relation avec la CCPL et le PNR, a monté le projet dans le cadre d'un contrat de territoire, permettant l'attribution d'une subvention de la région, afin d'aménager un cheminement qui viendra contourner cette station.

Marquages au sol sur le parking

Pour compléter cette disposition il est convenu avec la direction du magasin SUPER U que des marquages au sol seront réalisés et permettront la traversée à pied de l'aire de stationnement en toute sécurité.

Chemins d'accès aux arrêts de bus

Les arrêts de bus, qui se trouvent de part et d'autre de la route de chartres RD 988, ne possédant pas d'accès matérialisés seront pris en compte par ce nouveau cheminement.

Jonction jusqu'à la Véloscénie

La possibilité de rejoindre le parcours existant de la Véloscénie est également intégrée à cette opération.

Requalification de l'entrée de bourg

Ce projet s'inscrit dans une démarche plus large, de requalification de l'entrée de bourg, d'intégration des bâtiments du centre commercial à l'architecture « industrielle », dans le paysage ouvert du plateau de Limours.

Dans cette optique, une plantation de Pyrus (poiriers à fleurs) sera réalisée en accompagnement du cheminement côté Super U.

Ces travaux seront très certainement lancés avant la fin de l'année.

Alain Pinchemaille.



LIMITATION DES ROUTES DE NOTRE COMMUNE :
50KM/H + ZONE 30KM/H

Stop à la vitesse excessive

Dans notre village

▪ Habitants mécontents

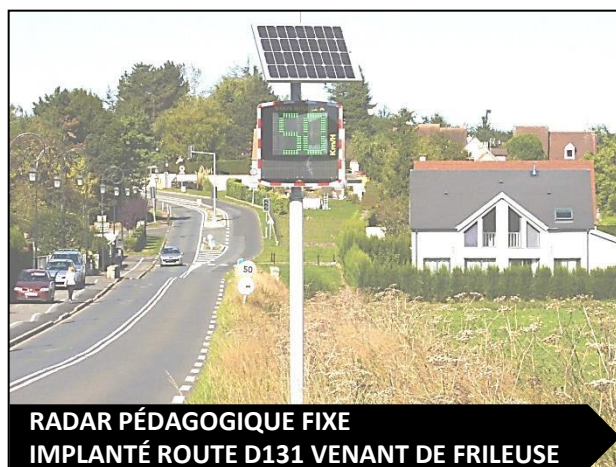
Nombreux sont les riverains de notre commune dénonçant une vitesse excessive des automobiles sur les axes routiers traversant, notamment sur la RD131 (rue de Frileuse).

▪ Installation de radars pédagogiques

La commune a décidé de se doter de 2 radars pédagogiques solaires afin de dissuader les automobilistes trop pressés. L'installation fixe ou mobile de ces radars permet de signaler aux automobilistes tout dépassement de vitesse en agglomération (limitation programmée à 30 ou 50km/h) et permet également de procéder à un comptage théorique des véhicules entrants et sortants.

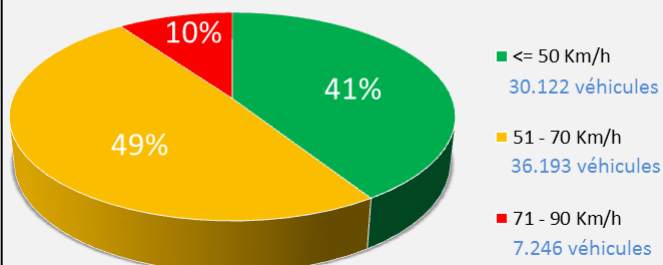
▪ Premiers constats

Un radar pédagogique fixe a été installé sur la RD131 venant de Frileuse dont voici les résultats enregistrés entre le 01 et le 31/10/2016 :

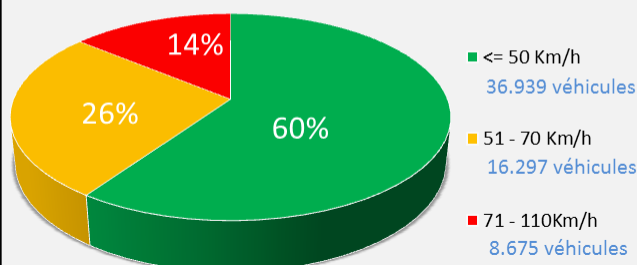


RADAR PÉDAGOGIQUE FIXE
IMPLANTÉ ROUTE D131 VENANT DE FRILEUSE

Véhicules sortants - oct 16



Véhicules entrants - oct 16



Alain Pinchemaille.

Radar mobile

Le radar mobile a pour vocation d'être implanté à divers endroits stratégiques du village afin de mesurer la vitesse et diminuer les excès de certains conducteurs.



CONDUISEZ SANS RISQUER POUR VOTRE VIE OU CELLE DES AUTRES

Sécurité routière

Tous responsables

Tant qu'il y aura des morts, il nous faudra agir avec vous pour une route plus sûre.

Rappel des dangers majeurs de la route :

La vitesse

Saviez-vous que :

- Pour tout dépassement inférieur à 20 km/h de la vitesse maximale autorisée, c'est 1 point de retiré sur votre permis de conduire.

- Un choc à 50km/h = une chute de 3 étages,

- à 90km/h = 11 étages et à 130 km/h = 22 étages !

- À 50 km/h, distance de freinage nécessaire = 31 m,

- à 90km/h = 68,5m, 130 km/h = 129m !

- La vitesse réduit votre champ visuel : à 40 km/h votre champ de vision est de 100° tandis qu'il est seulement de 45° à 100km/h !

- Un conducteur qui roule sur autoroute pendant une heure à 140 km/h, au lieu des 130 km/h autorisés, gagne environ 3 minutes sur 100 kilomètres.

Ce « gain » vaut-il la peine de prendre des risques ?

- Réduire sa vitesse permet de diminuer le risque d'accident, de réduire sa consommation de carburant et de limiter l'émission de gaz à effet de serre, responsable du réchauffement climatique.

L'alcool

Saviez-vous que :

- En France, il est interdit de conduire avec une alcoolémie supérieure à 0,5 g d'alcool par litre de sang (0,2 g/l pour les permis probatoires).

- 0.2 g/l, c'est zéro verre d'alcool car dès le 1er verre, ce seuil peut être dépassé.

- L'alcool est la cause dans près d'1/3 des accidents mortels et en France, chaque année, plus de 1.000 personnes sont tuées dans des accidents dus à l'alcool.

- Dans 1/4 des accidents de la route mortels ou de handicap des 18-25 ans, une alcoolémie excessive en est la cause.

- Quand on tient à quelqu'un, on le retient.

Voici quelques bons conseils pour retenir un ami qui a bu : Reconduisez-le, faites durer la soirée, faites-le souffler, proposez-lui de dormir sur place, agitez le spectre du retrait du permis, lui cacher ses clés.

La fatigue

Saviez-vous que :

- 1 accident mortel /3 est dû à l'endormissement sur autoroute.

- 5h de sommeil ou moins, la veille d'un départ, multiplie par 3 le risque d'accidents.

- Prendre la route avec un manque de sommeil, ou rester volontairement éveillé longtemps afin de parcourir plus de kilomètres, provoquent les mêmes effets négatifs sur les capacités du conducteur que la présence d'alcool dans le sang.

Le téléphone

Saviez-vous que :

- L'usage d'un téléphone tenu en main en conduisant est interdit, donc plus de SMS lus ou écrits au volant !

- Depuis le 1er juillet 2015, le port à l'oreille, par le conducteur d'un véhicule en circulation, de tout dispositif susceptible d'émettre du son, à l'exception des appareils électroniques correcteurs de surdité, est interdit. Cela interdit notamment les oreillettes permettant de téléphoner ou d'écouter de la musique.

- L'amende forfaitaire encourue est de 135 € + un retrait de 3 points du permis de conduire.

Estelle Guyot.



RETOUR SUR LES BANCS DE L'ÉCOLE DES ÉCOLIERS DU GROUPE SCOLAIRE INGÉNIEUR JEAN BERTIN

Rentrée scolaire 2016

Les nouveautés de cette année 2016-2017

▪ Effectifs 2016-2017

173 enfants répartis dans 7 classes (2 maternelles et 5 primaires)

- 2 classes : Petite/Moyenne et Grande Section avec Mme FREBAULT et Mme ESTEBANEZ
- 1 classe Grande Section/CP avec Mme BOUTIER
- 1 classe CE1 avec Mme WANLIN
- 1 classe CE2 avec Mme LLOYD
- 1 classe CM1 avec M. LLOYD
- 1 classe CM2 avec Mme GROS-QUINCHEZ

▪ Recrutement d'un référent périscolaire

Afin d'organiser au mieux le temps périscolaire et proposer un accueil de qualité aux enfants du groupe scolaire Ingénieur Jean Bertin, un référent périscolaire a été recruté à la rentrée.

Ceci sans charge supplémentaire puisque 2 agents sont partis à la retraite en juillet 2016.

▪ Prélèvement automatique

Demandé par les parents d'élèves depuis des années, le prélèvement automatique a pu être mis en place depuis la rentrée pour le règlement de la restauration scolaire, la garderie, les N.A.P et l'étude.

▪ Forfaitisation des services

Cette année, afin d'anticiper au mieux les effectifs sur les différents services périscolaires et permettre une meilleure gestion des factures, un système de forfait mensualisé a été mis en place. Il permet ainsi la facturation des services périscolaires (restauration scolaire, garderie, N.A.P) en fonction du nombre de jours utilisés par semaine, comme l'était l'étude depuis plusieurs années.

▪ Les NAP plébiscitées par les enfants

Comme l'année passée, la commune maintient 1 heure de NAP ou étude tous les soirs de 16h à 17h. Les activités ayant comptabilisé plus de 6 inscriptions ont été renouvelées cette année :

- **Théâtre** avec Geneviève Dumont d'Animusic.
- **Musique** avec Philippe Dumont d'Animusic.

Places encore disponibles.

- **Sport pour les élémentaires** avec Benjamin Clairac, intervenant sport pour l'école.
- **Sport pour les grandes sections de maternelle** par Benjamin Clairac, intervenant sport pour l'école.
- **Multi-activités pour les maternelles** avec Dominique Renoux, employée municipale.
- **Anglais pour les élémentaires** par un enseignant de la société Studéo.

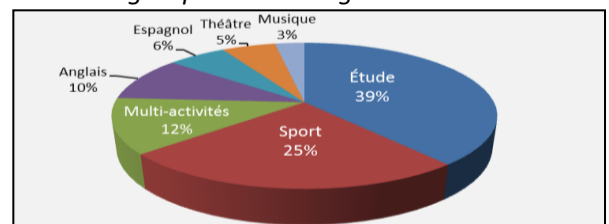
- **Espagnol pour les élémentaires** (nouveau 2016) par un enseignant de la société Studéo. **Places encore disponibles.**

▪ L'étude surveillée

7 heures d'études surveillées sont également proposées avec Mme Lloyd, Mme Wanlin et M. Lloyd, enseignants de l'école. **Places encore disponibles le mardi.**

▪ Répartition NAP/Étude 2016/2017

110 enfants y sont inscrits cette année, soit 64% des élèves du groupe scolaire Ingénieur Jean Bertin.



Edwige Huot-Marchand.



Nouvelles élections

Les représentants des parents d'élèves ont été désignés

▪ Quel est le rôle des représentants des parents d'élèves ?

L'importance du rôle des associations de parents d'élèves est reconnue. Ils disposent du droit :

- d'informer, de communiquer, de disposer de moyens matériels d'action (boîtes aux lettres, panneaux d'affichages, éventuellement locaux),
- de diffuser des documents permettant de faire connaître leur action.

Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont membres à part entière de ces instances participatives, ils y ont voix délibérative.

▪ Nouvelles élections des représentants de parents d'élèves 2016/2017

Le vendredi 7 octobre dernier, de nouvelles élections de parents d'élèves se sont déroulées au groupe scolaire Ingénieur Jean Bertin.

▪ Quel était le mode de scrutin ?

L'élection a eu lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les suppléants ont donc été élus à la suite des titulaires, dans l'ordre de présentation des candidats sur la liste.

▪ Combien y a-t-il eu de parents élus ?

Il devait y avoir autant de représentants de parents d'élèves au conseil d'école que de classes dans l'école. Comptant 7 classes pour cette année scolaire 2016-2017, il devait y avoir un minimum de 7 sièges et un maximum de 14 sièges.

▪ Les résultats :

Cette année, 1 liste unique de candidats a été déposée et enregistrée. Les 13 parents d'élèves s'étant présentés sur la liste ont donc été élus.

Vos représentants pour cette année sont :

▪ Titulaires :

VOREMBERG Annabelle
 LE PRUNENNEC Fabienne
 ROBERT Stéphanie
 PIALAT Sonia
 DAVION JOUFFRE Stéphanie
 LATIL Eric
 CASTANET Jennifer

▪ Suppléants :

DESLANDRE Maryvone
 PERROCHEAU Jean-Louis
 GORSKI Witold
 DECAUMONT Anne
 MIQUEL Julie

▪ Comment les contacter ?

Directement devant l'école
 ou sur contact.parentsjb@gmail.com

Edwige Huot-Marchand.



ACTIVITÉS 2016

Caisse des écoles

Nouveaux membres et animations prévues pour 2016/2017

La Caisse des Écoles est un établissement public communal présidé par le maire.

▪ Quel est son rôle ?

La Caisse des Écoles (CDE) est une association composée de parents bénévoles dont l'objectif est de récolter des fonds afin de financer intégralement les sorties, spectacles et voyages pour les enfants scolarisés dans le groupe scolaire Ingénieur Jean Bertin. Elle a également pour rôle de proposer différentes animations pour les enfants au cours de l'année, d'organiser et de financer la fête de l'école avec l'équipe enseignante.

▪ Nouveau bureau 2016-2017

Tous les membres du bureau de 2015-2016 ont reconduit leur engagement le 13 octobre et 1 nouveau parent a rejoint l'aventure.

Les membres du nouveau bureau élu sont :

Névéna LATIL (Vice présidente)

Ludvyvine JUTIER (Secrétaire Titulaire)

Julie MIQUEL (Régisseuse Titulaire)

Christelle BLANLUET (Vice-régisseuse Titulaire)

Laurence TRAN QUOC et Alexia BEAUFILS, (Titulaires)

Sonia PIALAT et Stéphanie ROBERT (Suppléantes)

▪ Comment est constitué son budget ?

Son budget est principalement composé des souscriptions récoltées auprès des parents des élèves de l'école, des habitants de Gometz-la-Ville et des entreprises du secteur. Le montant des souscriptions est doublé par la mairie.

Cette année encore l'équipe enseignante nous réserve de belles sorties et animations éducatives.

Nous comptons sur vous !

(bulletin de souscription disponible en page suivante)

▪ Le programme des animations au profit de la Caisse des Ecoles

▪ Tout au long de l'année 2016/2017 :

Partenariat avec RentréeDiscount.com (site de vente en ligne de fournitures scolaires à prix discount) afin de faciliter l'achat des fournitures scolaires.

▪ Vendredi 16 décembre 2016 à partir de 18h30 :

Fête de Noël (activités manuelles, boum et venue du Père Noël).

▪ Dimanche 29 janvier 2017 à partir de 15h00 :

Après-midi jeux en famille en partenariat avec Didacto@.

▪ Dimanche 19 mars 2017 à partir de 15h00 :

Carnaval dans les rues de Gometz la ville (Maquillage au foyer, vente de clac doigts et confettis).

▪ Lundi 17 Avril 2017 à partir de 16h00 :

Chasse aux œufs de Pâques.

▪ Lundi 1er mai 2017 de 8h00 à 13h00 :

Vente de muguet devant la mairie et en porte à porte (de 10h00 à 13h00).

▪ Juin 2017 : **Fête du village et Fête de l'école.**

Nous contacter

Nous restons à votre disposition pour toute idée ou demande d'information, vous pouvez nous écrire par mail : cdegometz@gmail.com

Bonne année scolaire à toutes et à tous !

L'équipe de la Caisse des Ecoles de Gometz la Ville.



POUR LES ENFANTS DU GROUPE SCOLAIRE INGÉNIEUR JEAN BERTIN

Caisse des écoles

Appel à souscription

La caisse des écoles vous sollicite pour donner vie aux projets de sorties, animations, cadeaux de fin d'année distribués aux enfants, spectacles et voyages organisés par les enseignants pour les enfants scolarisés dans le groupe scolaire Ingénieur Jean Bertin.

■ Pourquoi donner ?

L'année passée, la Caisse des Ecoles a permis le financement de toutes les sorties et événements scolaires de qualité :

- Théâtre de Longjumeau,
- Château Saint Jean de Beauregard,
- Ferme pédagogique de Bel air, etc.),
- Une dotation pour Noël (un livre pour chaque enfant)
- Une animation Léo
- L'achat d'équipements sportifs (dossards, ballons, tchouk ball, speed ball et sacs).
- Elle a également financé des structures gonflables pour la fête de l'école.

Le budget annuel moyen est de 48 euros par enfant.

Pour 2016/2017, l'équipe enseignante a déjà de multiples idées de sorties et de prestations pour les élèves, celles-ci ne pourront être réalisées que par votre soutien.

Le budget de la Caisse des Ecoles est majoritairement financé par les sommes versées lors de la souscription par les parents d'élèves, les habitants et les commerçants de la commune.

Le montant de la souscription est doublé par la mairie si nous la recevons avant le 5 décembre 2016.

Ce financement est complété par les gains des diverses activités organisées par la Caisse des Ecoles.

Nous vous remercions par avance pour votre participation !

L'équipe de la Caisse des Ecoles.



COUPON DE SOUCRIPTION À LA CAISSE DES ÉCOLES DE GOMETZ LA VILLE - 2016/2017

M, Mme _____

OUI, je souhaite souscrire à la Caisse des Écoles de Gometz la Ville

pour un montant de _____ €.

je joins mon règlement par chèque à l'ordre du Trésor public* (à déposer dans la boîte aux lettres CDE devant l'école ou dans la bannette CDE en mairie (Place de la mairie 91400 Gometz la Ville).

**La Caisse des Ecoles n'a pas de compte bancaire propre, elle dispose d'un compte de dépôt géré par la trésorerie de Limours d'où l'ordre « Trésor public ».*



EN 3ÈME = AIDEZ VOTRE ADO À FRANCHIR CETTE ÉTAPE

Stage de 3ème



Aides pour trouver le stage découverte de votre ado

Entre autres aventures, la classe de 3ème est celle du premier stage obligatoire en entreprise pendant 5 jours du 30 janvier au 3 février. Ce stage d'observation va être l'occasion pour votre ado de découvrir le monde du travail au quotidien. Première expérience professionnelle, c'est aussi une semaine hors du collège pour prendre du recul, mieux cerner ses envies et préciser son projet d'orientation. Pour que ce stage soit pour tous une vraie opportunité, le Département de l'Essonne propose une plateforme dédiée pour l'accompagner.

▪ Quel est le but du stage en 3ème ?

Le stage de 3ème a pour objectif principal d'épauler le jeune :

- pour trouver sa voie,
- lors de son orientation professionnelle,
- sur le secteur d'activités où il aimerait s'investir plus tard professionnellement.

Il a donc pour mission d'aider le jeune à choisir un métier correspondant à son savoir-être, son savoir-faire afin que ce dernier ne s'aventure pas dans une filière professionnelle inadaptée.

Lors de son stage en entreprise, l'élève ne tiendra pas un poste proprement dit, car c'est interdit par la loi, ce n'est pas non plus un mini-stage ouvrier.

Ces différentes rencontres professionnelles l'aideront à :

- bâtir ses choix futurs,
- se rendre compte de la difficulté, de la pénibilité et/ou de la rigueur de certains métiers.

▪ Un site internet dédié pour l'aider

Le Conseil Départemental de l'Essonne, en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale propose un outil simple et pratique pour faciliter votre recherche et pour que personne ne soit exclu de l'accès aux stages de 3e.

Pour y avoir accès, rendez-vous sur :

<http://stages3e.essonne.fr/stages3e/s3e/>

▪ Quelles informations trouverez-vous ?

Plusieurs conseils et fonctionnalités sont à votre disposition :

- bien utiliser son stage
- réussir mon entretien
- la convention de stage
- aide à la rédaction des motivations
- préparer un CV de stage et une lettre de motivation
- comment se comporter dans l'entreprise
- comment écrire et présenter un rapport de stage
- consulter les offres proposées par les entreprises, structures publiques, associations, etc... qui proposent de vous accueillir pour cette première approche du monde du travail.
- postuler en ligne en déposant sa candidature.

▪ La vidéo Youtube tuto d'utilisation du site stage3e.essonne.fr



Estelle Guyot.



Vacances scolaires 2016/2017

Notre zone de référence pour Gometz la Ville : zone C

	zone A	zone B	zone C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
VACANCES DE NOËL	Fin des cours : samedi 17 décembre 2016 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2017		
VACANCES D'HIVER	Fin des cours : samedi 18 février 2017 Reprise des cours : lundi 6 mars 2017	Fin des cours : samedi 11 février 2017 Reprise des cours : lundi 27 février 2017	Fin des cours : samedi 4 février 2017 Reprise des cours : lundi 20 février 2017
VACANCES DE PRINTEMPS	Fin des cours : samedi 15 avril 2017 Reprise des cours : mardi 2 mai 2017	Fin des cours : samedi 8 avril 2017 Reprise des cours : lundi 24 avril 2017	Fin des cours : samedi 1^{er} avril 2017 Reprise des cours : mardi 18 avril 2017
VACANCES D'ÉTÉ (*)	Fin des cours : samedi 8 juillet 2017		



DES FAMILLES ONT BESOIN D'UN TOIT DÉCENT

Urgence Logements

Aidez des familles en détresse

Les assistantes sociales alertent sur des situations d'urgence : des familles sans ressources ou peu, vivent dans des logements précaires. Au-delà du soutien alimentaire, le logement en urgence est une nécessité impérative pour ces familles en détresse, au risque de marquer profondément les enfants.

▪ 3 histoires de vie bien réelles, sur notre territoire, qui se multiplient

▪ Elle est venue en France, accompagnée de ses 2 enfants, pour rendre visite à son frère. Une maladie grave est détectée durant son séjour. Traitement longue durée mis en place, scolarisation des enfants (9 et 13 ans). La cohabitation dans le petit logement est de plus en plus difficile et devient traumatisante. Recherche de solutions alternatives dans la famille élargie. Rien côté communal, la commune ayant ses propres cas difficiles à résoudre. Deux ans après, la mère et ses enfants sont enfin logés par SNL (Solidarités Nouvelles pour le Logement).

▪ Une autre mère de famille, dont le mari est décédé, vient d'un pays proche pour faire soigner son fils atteint d'une maladie grave. Elle vend ce qu'elle possédait pour payer hôtel et subsistance. Mais la guérison se fait attendre, les économies fondent. Grâce à un travail sans relâche de l'assistante sociale, un propriétaire accepte de louer à un prix très modique le petit appartement. Le Carrefour des Solidarités paye le loyer.

▪ Avec ses trois enfants, elle est expulsée du logement familial par la famille du mari. Seul l'hôtel peut les accueillir. Le plus jeune couche avec sa mère et quand ils viennent à l'épicerie du Carrefour des solidarités, il ne la quitte pas et ne dit pas un mot. C'est l'urgence des urgences. Plusieurs mois après, SNL trouve un logement adapté.

La liste pourrait être longue. Grâce à ces acteurs que sont les assistantes sociales, un propriétaire bienveillant et SNL, à terme, des solutions viables finissent par prendre place.

▪ Appel aux logements libres

Merci à ceux qui disposent d'un logement libre de le mettre à disposition.

▪ Contact

Merci de contacter
Carrefour des Solidarités
tel :01.64.91.2.36

Emma Werfeli.



SOUTENIR ET AIDER LES SENIORS

Services et aides pour Seniors

Les services et professionnels possibles dans la région

Lorsque l'on avance en âge, il est parfois difficile de réaliser seul les tâches de la vie quotidienne. Voici les services et professionnels auxquels vous pouvez faire appel pour vous aider et vous accompagner.

▪ Les services à domicile

▪ **Les Services d'Aide à Domicile :** ils ont pour mission d'accomplir ou d'aider à accomplir tous les actes de la vie quotidienne : activités domestiques, soins d'hygiène et de confort, déplacements, jardinage, etc.

▪ **Le Portage de Repas à Domicile :** il s'agit de la livraison de repas aux personnes âgées et/ou handicapées assurée par les communes ou par des services.

▪ La téléassistance :

il s'agit d'un service mettant à disposition de la personne âgée vivant à son domicile, moyennant un abonnement, un dispositif de transmission utilisant le réseau téléphonique vers un centre d'écoute. La personne peut lancer un appel à partir d'un pendentif ou d'un bracelet et être instantanément mise en relation avec un télé-écoutant. Celui-ci peut ainsi analyser rapidement le besoin

et déterminer la personne la mieux à même d'intervenir : famille, voisin, médecin, pompier.

▪ SSIAD (Services Soins Infirmiers à Domicile) :

composés d'infirmières et aide-soignantes, les SSIAD assurent, sur prescription médicale, des soins techniques d'hygiène et de confort aux personnes dans l'impossibilité de les effectuer de façon autonome. Ces soins sont pris en charge par l'assurance maladie.

▪ Transport-Accompagnement :

prestation adaptée aux personnes dépendantes, dans des véhicules équipés, permettant d'effectuer des trajets réguliers ou occasionnels : courses, consultations, loisirs... Certains services proposent également des livraisons à domicile de courses ou de médicaments.

Pour aider à financer ces services, des aides peuvent être demandées, sous conditions de ressources.

▪ L'adaptation de l'habitat

Des mesures d'adaptation de l'habitat permettent de vivre chez soi en toute sécurité et de conserver son autonomie. Par exemple, l'installation d'une rampe, de barres d'appui, d'adaptation d'une salle de bain, l'installation de

commandes électriques...

Les personnes ne dépassant pas un plafond de ressources peuvent avoir droit à une aide financière pour la réalisation du projet.

▪ Les associations de retraités

Les associations s'adressant particulièrement aux retraités proposent un large choix d'activités culturelles, de loisirs et sportives ou de l'information.

Elles privilégient la convivialité, la solidarité et l'échange.

Des Associations de Visiteurs Bénévoles peuvent assurer des visites aux personnes isolées.

▪ Plus de renseignements

Le C.L.I.C (Centre Local d'Information et de Coordination) peut vous renseigner sur les coordonnées, tarifs, fonctionnement de tous les services du secteur ainsi que sur les démarches à faire pour en bénéficier.

C.L.I.C

2 r Marcoussis,
91470 LIMOURS EN HUREPOIX
tél : .01 64 91 71 48

site : www.clic-hurepoix.fr.

Emma Werfeli.



ACCUEILLENZ UN CHIOT DE 2 MOIS POUR LE PRÉ-ÉDUCER PENDANT 16 MOIS

Devenez famille d'accueil

Pour chiens d'assistance

Créé en 1989 et reconnue d'utilité publique, *Handi'Chiens*, l'association Nationale d'Éducation de Chiens d'Assistance pour Personnes Handicapées (Ex ANECAH) a pour mission d'éduquer et de remettre gratuitement des chiens d'assistance à des personnes atteintes d'un handicap moteur afin de les aider et les accompagner au quotidien.

Le rôle des chiens

Les chiens d'assistance *Handi'Chiens* apportent aux personnes privées de mobilité une aide précieuse à chaque instant. Ils répondent à 52 commandes (ramasser un objet, ouvrir et refermer les portes, allumer la lumière, aboyer sur commande pour prévenir l'entourage en cas de chute ou de danger,...).

Ils sont aussi un soutien moral, affectif et constituent un formidable lien avec l'environnement.

Ils favorisent ainsi l'insertion sociale des personnes handicapées.

L'association remet également des chiens d'éveil à des enfants atteints de troubles autistiques ou polyhandicapés ainsi que des chiens

d'accompagnement social destinés aux institutions telles que les maisons de retraite et les centres de rééducation fonctionnelle.

Un groupe de familles d'accueil à Limours

En 2012 l'association *Handi'Chiens* a créé un groupe familles d'accueil sur Limours. Afin que l'aventure continue un nouveau groupe de familles d'accueil est constitué et l'association recherche activement des familles d'accueil bénévoles.

Comment devenir famille d'accueil ?

L'éducation d'un « handi'chien » dure 2 ans, en famille d'accueil puis dans l'un des 4 Centres d'éducation *Handi'Chiens* labellisés par le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Agriculture (situés dans le Loir-et-Cher, l'Orne, les Côtes-d'Armor et le Rhône).

Toute personne souhaitant prendre un chiot d'*Handi'Chiens*, Labrador ou Golden Retriever, le peut, à condition :

- d'accepter de suivre, tous les 15 jours à Limours, un cours « familles d'accueil » avec un éducateur du Centre d'éducation *Handi'Chiens* de

Vineuil,

- de rendre le chien au bout de 16 mois.

Les familles d'accueil remplissent, au cours de cette période, un double rôle :

- Il s'agit de faire du chiot un animal équilibré et parfaitement intégré à la société en le familiarisant avec la plus grande diversité possible de situations.

- Apporter au chien une enfance agréable, conjuguant vie de famille, jeux, promenades et câlins !

C'est seulement grâce au dévouement des bénévoles, la générosité et la solidarité des donateurs, que *Handi'Chiens* peut poursuivre et développer sa mission.

Plus d'infos

- Siège social d'*Handi'Chiens*

13 rue de l'abbé Groult

75015 Paris

Tél. 01 45 86 58 88

- Contact Délégation de Limours

Isabelle Durand

isa1.durand@gmail.com



LOTO FAMILIAL AU FOYER RURAL

Venez gagner au Loto

Organisé par le Comité de Jumelage



▪ Quand ?

Le Samedi 3 décembre, à partir de 20h30.

▪ Où ?

Au foyer rural.

▪ Comment ça marche ?

Venez en famille, entre voisins ou entre amis remplir vos grilles de loto dans une « ambiance familiale et conviviale » et tenter de gagner de nombreux lots. Les jeunes comme les moins jeunes viennent s'y amuser avec enthousiasme.

Venez nombreux, vous ne serez pas déçus !

▪ Qu'est ce qu'on gagne ?

1^{er} lot : un téléviseur LED Full HD Continental Edison 101 cm (40")

2^{ème} lot : un hoverboard noir allant jusqu'à 12km/h

3^{ème} lot : un drone avec caméra HD 360° 720p

4^{ème} lot : une caméra type Go Pro full HD

et plein d'autres lots :

bons et cadeaux Gometz Optique, paniers gourmands de Super U, lots de Carrefour Market, paniers de la boulangerie Les moulins de Gometz, bons de réduction coiffure, séance de coaching, sacs de plage, CD, ...

L'équipe du Comité de Jumelage.



1



2



3



4

Attention, places limitées !

Un seul conseil : ne soyez pas en retard !

Tarifs : 4€ le carton, 10€ les 3.





VENEZ PASSER UNE SOIRÉE
AVEC LUTINS ET FARFADETS

Veillée Contes et légendes

par Animusic

▪ **Quoi ?**

Une soirée de contes et de légendes enchantés de Bretagne vous attendent, comme près du bon feu de cheminée de nos grands-mères.

Histoires fantastiques, légendes celtes, pleines d'humour ou de frissons...

Il y en aura pour tous les goûts et tous les âges.

Boissons, jus de fruits, crêpes et far breton seront proposés pour allier plaisir des yeux, des oreilles et des papilles.

▪ **Quand ?**

Samedi 26 novembre à partir de 19h.

▪ **Où ?**

Au foyer rural.

▪ **Combien ça coûte ?**

Comme tous les ans, entrée libre et ouverte à tous.



PRENEZ VOTRE PLUS BELLE PLUME POUR ÉCRIRE VOS MOTS

1^{er} concours de Poésie

Printemps des Poètes 2017

Animusic

À l'occasion de la 19^{ème} édition du Printemps des Poètes, l'Atelier Poésie d'Animusic organise son premier Concours de Poésie.

▪ **Quand ?**

Du 31 octobre 2016 au 17 février 2017.

▪ **Qui peut y participer ?**

Ce concours est ouvert à toutes et à tous, quelque soit votre âge.

Par soucis d'équité, les jeunes poètes (moins de 12 ans) concourront dans une section qui leur est réservée.

▪ **Est-ce payant ?**

La participation est gratuite.

▪ **Y a-t-il un thème imposé ?**

Vous pourrez concourir sur le thème national de « l'Afrique », sur le thème proposé par l'Atelier Poésie d'Animusic « le Chemin » ou sur le thème de votre choix.

▪ **Quelle récompense ?**

Les œuvres des lauréats seront publiées dans un recueil édité par l'Atelier Poésie et seront lues à l'occasion de la Journée du Printemps de la Poésie, le 11 mars 2017, au foyer rural de Gometz la Ville.

▪ **Où trouver le règlement du concours ?**

Le règlement du concours peut être consulté sur la page Facebook Animusic association.

Ils vous sera communiqué sur simple demande à l'adresse suivante : renaudbernard@ymail.com.



Pour accéder directement à la page Facebook Animusic association, flashez ce code



ÊTRE BIEN DANS SON CORPS C'EST ESSENTIEL !

Culture, Fêtes et Sports



Vous propose des activités pour vous sentir bien dans votre corps

Et si vous preniez du temps pour vous ?

La section bien-être de Culture, Fêtes et Sports vous propose 5 disciplines reconnues pour leurs multiples bienfaits :

- **Qi Gong** (Béata Lambert)
Lundi 10h45 / Mardi 18h00
- **Yoga** (Catherine Atzenhoffer)
Lundi 17h45 / Jeudi 10h00
- **Méditation** (Corinne Bazile)
Mardi 19h15 / Vend. 10h30
- **Sophrologie** (Corinne Bazile)
Vendredi 9h15 / Vend. 19h00
- **Tai Chi Chuan** (Hervé Grasset)
Mardi 19h15

Accroissement de l'énergie disponible, amélioration de la mémoire et de la concentration, maîtrise du mental... la pratique régulière de ces activités vous assurera une meilleure gestion du stress et de l'anxiété, un meilleur sommeil, un meilleur équilibre tant au niveau physique que psychique et de véritables bienfaits pour votre santé en général.

Venez découvrir ces bienfaits et choisir la ou les disciplines qui vous conviennent le mieux. Les personnes qui pratiquent régulièrement une de ces disciplines ont plus de facilité à canaliser leur énergie psychique vers des expériences et des pensées positives. Elles sont également mieux armées pour affronter les épreuves de la vie.

Pour permettre à chacun et chacune de profiter pleinement de ces différentes activités liées au bien-être, la section Bien-Être de Culture, Fêtes et Sports vous propose, comme chaque année, un forfait annuel très attractif de 260 € pour les 5 activités. Coût pour une activité (205 € et 231 € selon activité).

Contactez Corinne Bazile : 06 77 78 32 47

Il reste des places dans ces activités !

Gym Adultes

Venez faire du renforcement musculaire dans une ambiance conviviale et motivante avec notre coach Benjamin.

Les lundi : 20h00 - 21h15 et mercredi 20h15-21h30.

Contactez Benjamin : 06 07 95 94 73.

Pilates Adultes

Inspiré du yoga, de la danse et de la gymnastique, venez faire du renforcement musculaire, améliorer votre équilibre et votre souplesse sans mouvements brusques et sans chocs d'impact.

Les lundi 10h00-11h00 et 11h00-12h00

et jeudi 18h45-19h45.

Contactez Kitzy Momtbrun : 06 89 15 14 92.

Ateliers Musicaux

Donnez envie à vos enfants et ados de poursuivre l'apprentissage d'un instrument par le plaisir de jouer en groupe.

Le mercredi après-midi.

Contactez Vincent : 06 14 09 53 94.

Didier Veronneau.



Club des Seniors

Programme 2016-2017

▪ Hier

▪ Depuis la rentrée le 13 Septembre, nous avons repris les rencontres du mardi au foyer et nos ballades pédestres dans la proche région.

▪ Dès le 15 Septembre, le club est parti en croisière déjeuner sur la Seine. Cette sortie avait été proposée à tous les Séniors adhérents ou non (Voir photos sur mur d'images).

▪ Dimanche 2 octobre, nous avons organisé un thé dansant ouvert à tous les gometziens et leurs amis. Un succès mitigé mais encourageant.

▪ Puis, le 20 octobre c'était notre sortie trimestrielle au restaurant. Nous sommes allés au Restaurant d'Application Les Trois Fourneaux des ULIS où nous sommes toujours accueillis dans une ambiance chaleureuse et servis par des élèves en formation pour le service de restauration..

▪ Demain

▪ Samedi 3 décembre :

Le club participera au Téléthon en tenant le stand à la boulangerie le Moulin de Gometz. Nous vous y attendons nombreux pour participer à cette opération humanitaire.

▪ Dimanche 11 décembre au foyer à 12h00 :

Repas de Noël des Aînés offert par la commune.

ATTENTION : Si vous avez reçu le carton d'invitation à ce repas, il était précisé à partir de 12h30. En fait, le foyer sera ouvert dès 12h00.

▪ Mardi 20 décembre :

Goûter de Noël pour les adhérents.

▪ Samedi 14 janvier 2017 :

Vœux du maire.

▪ Mardi 17 janvier 2017 :

AG du Club ouverte à tous ceux qui veulent être membre et galette des rois.

Contact : Patricia Rousset

patricia.rousset@gmail.com

Venez découvrir les nouvelles activités du club des Seniors

Nos rencontres du mardi : 6 et 20 décembre ; 3, 17 et 31 janvier ; 21 février ; 7 et 21 mars ; 18 avril



LE POTAGER ASSOCIATIF DE POTAGO PREND FORME

Potago

L'association qui pousse !

L'association gometzienne potagère se met en place petit à petit, avec à ce jour une vingtaine d'adhérents. Nous avons décidé pour cette année de clôturer les inscriptions après le forum des associations, afin de bien maîtriser ce projet coopératif.

▪ Que se passe-t-il sur le terrain ?

Comme certains l'auront remarqué, le terrain s'habille de quelques arbustes, arbres mais aussi un hôtel à insectes, un épouvantail, et les quelques cultures que nous avons pu mettre en place à cette fin d'été/début automne. Des engrais verts ont également été semés, mais le semis spontané de colza nous a aussi bien aidé à la colonisation du terrain.

Nous espérons pour la fin du printemps prochain, avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, construire un cabanon en écoconstruction afin de pouvoir y ranger les quelques outils, pots...

Nous attendons avec impatience la fin d'hiver pour faire les semis et les plantations de toutes les cultures potagères que nous imaginons déjà.

▪ Plantons des arbres fruitiers

Cet automne, nous planterons 8 fruitiers sur le terrain. Ces fruitiers seront des anciennes variétés. Le vendredi 25 novembre puisqu'« à la Ste Catherine tout prend racine » nous commencerons à planter avec une ou plusieurs classes du groupe scolaire Ingénieur Jean Bertin, et nous continuerons le samedi 26 à 14h00 avec les habitants qui seront invités à découvrir Potago et discuter du projet. Deux porte-greffes également seront utilisés pour greffer des anciennes variétés trouvées sur le village.

Après le porte à porte que nous avons effectué sur les anciennes bâtisses, nous avons sélectionné surtout un pommier et un prunier de Reine Claude jaune pour le moment.

La Pépinière Thiney-Pescheux nous accompagne dans cette démarche et sera présente lors des plantations.

▪ Un vaste programme, et on ne vous dit pas tout !!!

Comme la délicieuse confiture de sureau et l'exquis chutney de tomates vertes... Miam miam !

▪ Un coup de main ?

Nous serions ravis de vous débarrasser des outils de jardinage que vous n'utilisez plus, le surplus de grillage...

Mais aussi vos plantes : comme des stolons de fraisiers, vos envahissants framboisiers, la division de vos artichauts, les semis spontanés d'arbustes : aubépine, églantier, sureau, noisetier... des graines potagères...

Avec le porte à porte nous avons découvert de merveilleux jardins potagers sur la commune, le partage de connaissance sera aussi fort apprécié.

Nous vous disons à bientôt, nous sommes tous les dimanches à 17h sur le terrain (selon météo) si vous souhaitez nous rencontrer et discuter (nous y faisons notre petit rassemblement hebdomadaire).

Potagement vôtre,

L'équipe Potago.



LES RANDONNEURS À CHARTRES

Randonnée à Chartres



par la section Randonnée de Culture, Fêtes et Sports

Après le week-end organisé en Val de Loire en mai, la section randonnée avait choisi une «journée» à Chartres et ses alentours.

▪ Retour sur une journée fantastique

Le groupe de 24 randonneurs avait rendez-vous, en début d'après-midi, sur la place du foyer rural pour organiser le covoiturage. Sous un soleil magnifique nous prenons la direction de Chartres.

C'est au Pont Tranchefêtu que commence notre randonnée entre Eure et Beauce. Celle-ci associe la plaine beauceronne et ses cultures, un passage en forêt et les étangs des bords de l'Eure.

Le dépaysement est total, le soleil joue à cache-cache avec les feuilles et reflète ses rayons dans une eau tranquille.

17h00, nous repartons vers Chartres pour une visite libre de la Cathédrale, un des principaux monuments de France qui symbolise le mieux l'architecture religieuse du Moyen Age.

Chef-d'œuvre des 12e et 13e siècles

avec ses 4000 figures sculptées et ses 5000 personnages dans 2600 m² de vitraux d'époque, elle est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1979.

Elle se situe sur un plateau dominant le cours de l'Eure, où elle est visible de très loin et continue de guider les pèlerins.

L'heure du dîner approche, et c'est au restaurant que nous allons régaler nos papilles avant une visite guidée de Chartres en Lumières.

Dès la tombée de la nuit, la ville va revêtir ses habits de lumière. De la Cathédrale aux bords de l'Eure, en passant par les églises, le théâtre, le patrimoine va se révéler sous un jour inédit grâce à des scénographies colorées, historiques, poétiques ou plus abstraites.

Sur le portail royal, se rejoue l'histoire de la Cathédrale.

Au Musée des Beaux Arts, un conte poétique et musical retrace les périples d'une petite lune à travers plusieurs univers célestes.

Nous déambulons dans les ruelles de Chartres où les personnages illustres, qui ont marqué l'histoire de Chartres, s'affichent en noir et blanc sur les murs.

On rencontre Charles Péguy, Jean Moulin ou encore Fulbert, qui fut évêque de Chartres.

Sur le pont des minimes, la magie opère encore, de l'aube au coucher du soleil, on assiste à la journée d'une lavandière.

On se laisse emporter, on s'émerveille tout simplement.

Il est minuit, des étoiles plein les yeux, nous quittons Chartres et ses illuminations que nous recommandons vivement pour les petits et pour les grands qui se déroulent d'avril à octobre.

Ce spectacle est grandiose.



La section Randonnée de Culture, Fêtes et Sports.



GRÂCE À AMIGOVILLE, LA MAIRIE EST REDEVENUE L'ÉCOLE DU VILLAGE DES ANNÉES 30

Journée du Patrimoine

Quelle animation dans le village !

« Oh, La mairie est en effervescence !

- Il y a un mariage, c'est normal...

- Mais que font ces déménageurs qui y apportent des meubles ?

- Deux tableaux noirs, de vieux pupitres... Déménagerait-on l'école dans la mairie ? »

▪ Récit de cette folle aventure !

L'origine de ces événements du 17 et du 18 septembre remonte à fin avril. Le Parc Naturel Régional de la vallée de Chevreuse a invité les mairies et associations à réfléchir à l'organisation des journées du patrimoine, dont le thème national était « Patrimoine et citoyenneté ». On parle des mairies-écoles... AmiGoVille apprend que notre Mairie est une des dernières à avoir conservé les mêmes locaux que du temps où elle était école.

▪ Un défi est lancé !

Reconstituer une classe d'école dans les locaux qu'elle occupait dans la première moitié du XXe siècle = défi relevé ! Le Maire a tout de suite donné son accord.

▪ AmiGoVille s'est mobilisée...

Pendant le printemps et l'été, nous avons recherché les bonnes volontés et le matériel. Comment était organisée la classe ? Comment étaient habillés les enfants ? D'où venaient-ils ? Pour le savoir, une seule chose à faire : interroger les anciens élèves ! Nous avons donc recherché leurs noms, nous les avons contactés. Nous avons recueilli leurs témoignages, leurs anecdotes, leurs photos de classe...

▪ Et la magie a opéré !

Le 18 septembre, la grande salle de la mairie était redevenue ce qu'elle était : la salle de classe avec son

tableau, ses cartes murales, ses pupitres... Et ses élèves de tous âges, qui se sont installés sur les bancs pour écouter les cours, faire des pages d'écriture à la plume Sergent Major !

Beaucoup d'anciens élèves se sont déplacés de loin pour la circonstance et AmiGoVille a organisé pour eux un repas au foyer rural. Nous étions une quarantaine à nous y retrouver pour un moment à la fois émouvant et euphorique de rencontre et de retrouvailles.

Le lundi et le mardi, la classe est restée en place et les élèves de l'école ont pu vivre ce « retour vers le futur » avec leurs professeurs.

L'église aussi a été ouverte toute la journée, et son orgue a été mis en avant à l'initiative de Jean-Yves Leveau. Elle a accueilli plus de 120 visiteurs !

C'était la première fois que les journées du patrimoine étaient organisées à Gometz la Ville. Au delà de la journée elle-même, qui a été un **grand succès avec plus de 250 visiteurs**, ce défi relevé a été l'occasion de recueillir de nombreux témoignages qu'il faut maintenant mettre en forme, compléter et diffuser.

AmiGoVille a besoin de votre concours, de vos compétences et de vos idées pour structurer tous ces souvenirs de notre village et engager d'autres projets.

Ensemble, nous irons plus vite et plus loin pour valoriser des éléments de notre patrimoine !

Le bureau d'AmiGoVille

www.amigoville.org

email : contact@amigoville.org

Téléphone : 09 72 54 83 61 (répondeur automatique prenant vos messages)



POUR LE PLAISIR DE CHANTER

L'atelier Choral Gometzien

C'est...

- Chanter même si vous ne connaissez pas la musique,
- Chanter que vous ayez 8 ans ou plus de 90 ans,
- Accéder à une pratique musicale collective,
- Développer son sens artistique, son oreille musicale, sa concentration, sa mémoire,
- S'investir au sein du groupe pour son plaisir et son épanouissement personnel,
- Ressentir ensemble la montée d'adrénaline lors des concerts,

et en plus :

La pratique du chant choral ajoute les notions de générosité et de partage !

Alors,

Venez nous rejoindre, venez essayer et surtout venez goûter à notre bonne humeur chantante !

▪ Quand ?

Chaque mardi de 17h30 à 19h00 au rez de jardin du Foyer rural

▪ Au programme

Noëls traditionnels, musique renaissance, variétés

Edwige Huot-Marchand.

Demandez le programme de notre région



Théâtre de Bligny
Centre Hospitalier de Bligny,
91640 Briis sous Forges
Téléphone : 01 60 81 90 18

▪ Vendredi 9 décembre à 20h00

La Soirée des donateurs Théâtre de Clown Macbeth d'après William Shakespeare

L'association du théâtre de Bligny et les artistes de Bligny tiennent à exprimer leur gratitude et leurs remerciements à tous les donateurs qui ont participé au projet –réussit- de financement participatif des nouveaux « velours » du Théâtre de Bligny, sur la plateforme crowdfunding Utule.fr entre le 21 décembre 2015 et le 20 mars 2016 pour atteindre un investissement de 11.057€ dans le théâtre de Bligny. Entrée libre pour tous, donateurs et non donateurs.

▪ Jeudi 15 décembre à 20h30

Les Concerts du Jeudi Z'Animaux II Le retour

Les artistes ont réuni ce bestiaire historique d'une vingtaine de spécimens : de la coccinelle au dindon ; des cochons roses à la chèvre du Tibet ; de l'écrevisse à l'escargot, sans compter le Bestiaire des Affreux : catégorie hors-concours et bien fournie elle aussi. Autour du Pleyel de Bligny, avec Jacqueline Méfano, François Bou et les artistes invités.

Avec la participation exceptionnelle de Sophie Boulouin.

Tarif : 5€.



Salle de La Terrasse
Avenue de la Terrasse
(prolongement rue Émile Thuau)
91190 Gif-sur-Yvette
Pour tous renseignements :
Service culturel de la Mairie
au 01 69 18 69 19
<http://www.3emeacte.com/gif/>

▪ Samedi 11 mars à 21h00

André Manoukian

Dans le cadre du festival « Jazz à toute heure ». Tarif : 29€



Maison du Parc
Château de la Madeleine
Chemin Jean Racine
78472 Chevreuse cedex
Tel : 01 30 52 09 09
Fax : 01 30 52 12 43

▪ Dimanche 27 novembre de 10h00 à 17h00

Marché Gourmand au château de la Madeleine à Chevreuse

Le moment de faire des emplettes : des pâtisseries, des démonstrations culinaires, des douceurs sucrées et salées, au menu savoir-faire et gourmandises.

Possibilité de déjeuner sur place.



Office de Tourisme de la Vallée de Chevreuse
17, rue de l'Yvette
91400 ORSAY
01 69 28 59 72
contact@tourisme-valleedechevreuse91.com
www.tourisme-valleedechevreuse91.com

▪ Samedi 10 décembre

Découverte de la réserve naturelle régionale des Etangs de Bonnelles

Venez découvrir ce site naturel protégé et comprendre sa gestion au cours d'une balade au cœur d'une nature préservée.

▪ Jeudi 15 Décembre à 9h30

Randonnée de 16km

Arbres remarquables en forêt de Rambouillet 2ème partie.

Les randonnées sont gratuites mais l'adhésion à l'Office de tourisme est obligatoire.

Rendez-vous à 9h30 devant l'Office de tourisme.

Les trajets s'effectuent en covoiturage, sauf indication contraire.

▪ Jeudi 8 Décembre à 10h15 Visite de l'Institut de France.

La Coupole où se déroulent les séances solennelles des académies, la petite salle des séances de l'Académie Française, les salles des séances ordinaires, la bibliothèque de l'Institut (5ème bibliothèque de France) et la bibliothèque Mazarine. L'Institut de France regroupe l'Académie Française, l'Académie des inscriptions et des belles-lettres, l'Académie des sciences, l'Académie des Beaux-Arts et l'Académie des sciences morales et politiques.

RV : sur place, heure et lieu confirmés lors de l'inscription.

Tarif : 5€

▪ Mercredi 14 Décembre à 14h15

Exposition Rembrandt au Musée Jacquemart André

C'est l'un des plus importants peintres de l'école hollandaise du 17ème siècle. L'exposition présente une quarantaine de tableaux répartis en trois chapitres, trois étapes clés de la création de Rembrandt, et permet d'appréhender de façon claire son évolution. On le connaît sous son prénom. Visite avec Nadège Monneger.

RV: sur place, heure et lieu confirmés lors de l'inscription.

Tarif : 30€.

Les animations du village

Les associations vous ont préparé quelques réjouissances

▪ **Samedi 26 novembre à 19h00**

Veillée contes et Légendes de Bretagne d'Animusic
Au foyer rural. Voir page 32.

▪ **Samedi 3 décembre**

Téléthon

de 9h00 à 19h00

Chocolat chaud offert
par le Club des Seniors et d'autres associations devant la boulangerie Le Moulin de Gometz.

de 15h30 à 18h00

Pièce de théâtre

L'idée qui tue

par la troupe des Amuse-Gueules.

Vente de crêpes

par la Caisse des Écoles

Au profit de l'AFM Téléthon

Au foyer rural.

de 18h00 à 19h00

Retraite aux flambeaux

par Animusic/N.A.P maternelle

/Caisse des Écoles

Départ du foyer rural.

à partir de 20h30

Grand Loto

du Comité de Jumelage

Au foyer rural. Voir page 31.

▪ **Dimanche 11 décembre**

Repas des Aînés

Au foyer rural.

▪ **Vendredi 16 décembre**

de 18h00 à 22h00

Boum de Noël

par la Caisse des Écoles

dans le restaurant scolaire

▪ **Vendredi 16 décembre à**

18h30

Fête de Noël (activités manuelles,

boum et venue du Père Noël)

par la Caisse des Écoles

Au restaurant scolaire.

Vacances de Noël

du samedi 17 décembre
au mardi 3 janvier

▪ **Samedi 14 janvier à 18h00**

Vœux du Maire

Au foyer rural.

▪ **Dimanche 22 janvier après-midi**

Randonnée

par la Section Randonnées de Culture, Fêtes et Sports.

▪ **Dimanche 29 janvier à 15h00**

Après-midi jeux en famille

en partenariat avec Didacto©.

Au foyer rural.

Vacances d'hiver

du samedi 4 février
au lundi 20 février

▪ **Dimanche 26 février après-midi**

Randonnée

par la Section Randonnées de Culture, Fêtes et Sports.

▪ **Samedi 4 mars à 20h30**

Loto

de Culture, Fêtes et Sports

Au Foyer rural.

▪ **Dimanche 19 mars à 15h00**

Carnaval dans les rues de Gometz

la ville (Maquillage au foyer rural,

vente de clac doigts et confettis)

Départ du Foyer rural.

Vacances de printemps

du samedi 1^{er} avril
au mardi 18 avril

▪ **Vendredi 24 et Samedi 25, Vendredi 31 mars et Samedi 1^{er} avril à 20h30**

Pièce de Théâtre

de la Section Théâtre de Culture, Fêtes et Sports

Au Foyer rural.

ÉTAT CIVIL DE GOMETZ LA VILLE

Naissance

- PREVOST Axel, Jacques, Hubert, Alexandre né le 23/05/2016 à Orsay
- QUASH Sebastian né le 21/07/2016 à Antony
- AZAMBOURG Apolline, Alice née le 11/08/2016 à Orsay
- KIMONA MBIKI Yann-Marcel, Enzo né le 14/10/2016 à Orsay

Mariages

- DESLANDRE Arnaud et INTHAVISAY Narivone mariés le 23/05/2016
- MEIGNENT Julien et WEISS Karine mariés le 02/07/2016
- BEAUDIAU Thomas et DELAUNAY Magali mariés le 09/07/2016
- LAINÉ Jean-Michel et PIVEUX Véronique mariés le 17/09/2016

Décès

- JUNON Patricia décédée le 15/07/2016 à Gometz la Ville

Dernier bulletin imprimé

Pour davantage d'écologie et d'économies

▪ 1 bulletin trimestriel = 8.800 feuilles A3
= 36 ramettes de papier A4 = 13h
d'impression = 400€ de budget
d'impression

Depuis 2 ans, 20 gometziens ont été imprimés. Gometz la Ville représente près de 18% des tirages effectués à la CCPL et nous place en 2^{ème} position des communes les plus utilisatrices de l'imprimerie après Briis sous Forges avec plus de 121.000 impressions (à population équivalente, Fontenay les Briis enregistre seulement 51.000 impressions). Entre le volume de papier que cela représente, les cartouches d'encre et le temps passé à la CCPL pour assurer la bonne impression des documents par vos conseillers municipaux, il est temps de remédier au gâchis écologique et économique de ces parutions dont les informations sont pourtant nécessaires.

Nous avons donc décidé de suspendre les impressions des bulletins à partir du prochain numéro.

Les bulletins seront toujours publiés et resteront consultables sur le site de votre ville à l'adresse suivante : <http://www.mairie-gometzville.fr/1-38241-Bulletins-municipaux.php>

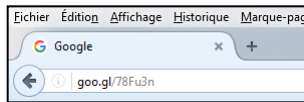
▪ Vous souhaitez être informé de la parution du gometzien en version électronique ?

Rien de plus simple :

1. Ouvrez votre navigateur (Google, Bing ou Yahoo...)

2. Copiez **goo.gl/78Fu3n**

dans la barre de navigation de votre moteur de recherche.



3. Remplissez le formulaire en ligne et validez.

Répondez aux questions que vous souhaitez pré-remplir, puis cliquez sur "Envoyer".




Le fil d'information de la Mairie de Gometz la Ville

Pour suivre l'actualité de votre municipalité, vous pouvez tout simplement vous inscrire à notre fil d'information de la mairie de Gometz la Ville. Merci de remplir le questionnaire ci-dessous et valider les 3 pages suivantes.

Vous pouvez également vous désinscrire du fil d'information et/ou du bulletin municipal "le gometzien" de la Mairie de Gometz la Ville en modifiant les champs ci-dessous.

*Obligatoire

Adresse e-mail *

Votre adresse e-mail

Vous pourrez recevoir ainsi la 1^{ère} page du gometzien et consulter sa version électronique, ainsi que toutes les autres informations d'urgence directement par email selon votre souhait.

Conformément aux textes en vigueur, (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005), le fichier ne sera pas utilisé à des fins commerciales, électorales ou politiques. Vous disposerez en permanence d'un droit d'accès, d'opposition ou de rectification, à exercer auprès de goo.gl/78Fu3n.

▪ Vous souhaitez continuer à lire le gometzien en version papier ?

Une impression minimum du bulletin sera faite exclusivement à partir du nombre de demandes remontées par le coupon complété ci-dessous ou sur le formulaire disponible sur **goo.gl/78Fu3n**. (Voir comment s'y connecter dans le paragraphe précédent.) Vous pourrez ainsi obtenir une version imprimée du bulletin en vous rendant en mairie en précisant votre nom et votre adresse.

Estelle Guyot.

COUPON DE DEMANDE D'IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL LE GOMETZIEN - 2017

M, Mme _____

domicilié au : _____

OUI, je souhaite continuer à lire le gometzien en version papier